

Parcoursup : devoir de transparence imposé

Un outil d'admission post-bac plus transparent et la garantie d'une mixité sociale dans l'enseignement supérieur : telles sont les recommandations du Défenseur des droits pour la plateforme d'orientation Parcoursup vivement critiquée. Lycéens et étudiants peuvent s'inscrire à partir de ce mardi sur ce site internet mis en place l'an dernier pour remplacer un système qui faisait intervenir le tirage au sort.

Jacques Toubon recommande dans un communiqué publié lundi de rendre publics les critères précis à partir desquels les universités choisissent les bacheliers et les étudiants en réorientation dans chacune de leurs formations. « La publication de ces informations ne

porte pas atteinte aux principes de souveraineté du jury et du secret de ses délibérations », estime le Défenseur.

Lycéens et étudiants candidats à une formation peuvent consulter les pré-requis nationaux nécessaires sur la plateforme. Mais ils doivent pouvoir connaître « le contenu exact et la manière précise d'évaluation de leur candidature », estime Jacques Toubon.

La question des quotas géographiques

Il recommande au gouvernement « de prendre les mesures nécessaires [...] afin de rendre publiques toutes les informations relatives au traitement, y compris algorithmique, et à l'évaluation des

dossiers des candidats par les commissions locales des établissements d'enseignement supérieur ».

Il se prononce enfin sur les quotas géographiques. Pour améliorer la mobilité des étudiants, la priorité locale accordée aux lycéens sur les formations en tension de leur académie a été remplacée par des taux maximums de candidats hors académie.

Mis en place l'an dernier, Parcoursup a essuyé de vives critiques sur son manque de transparence et a été soupçonné d'alimenter des discriminations.

Le Défenseur des droits avait été saisi du sujet par plusieurs syndicats étudiants et enseignants, ainsi que plusieurs élus de gauche notamment.

ER 22.01.19